



Kit d'aération Greensmaster® série 3000

N° de modèle 04495—N° de série 315000001 et suivants

Manuel de l'utilisateur

Ce produit est conforme à toutes les directives européennes pertinentes. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la Déclaration d'incorporation (DOI) à la fin de ce document.

⚠ ATTENTION

CALIFORNIE

Proposition 65 - Avertissement

Ce produit contient une ou des substances chimiques considérées par l'état de Californie comme capables de provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Mise en service

Dépose des cadres de traction monopoint

(selon l'équipement)

1. Garez la machine sur une surface plane et horizontale, abaissez les bras de relevage, coupez le moteur et serrez le frein de stationnement.
2. Déposez le cadre de traction et la rotule de fixation ; voir Figure 1.

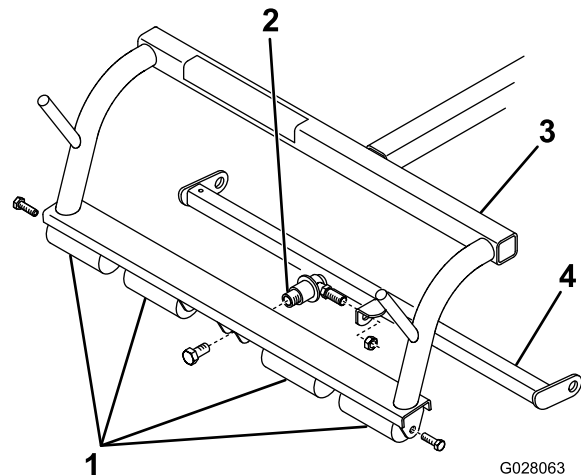


Figure 1

- | | |
|--------------------|---------------------|
| 1. Jeux de rouleur | 3. Bâti porteur |
| 2. Coupleur | 4. Bras de traction |



Montage des butées des bras de traction

(Greensmaster 3050, 3100, 3120, 3150, 3200 et 3250)

1. À l'aide des dimensions indiquées sur la [Figure 2](#), percez 2 trous de 5,6 mm de diamètre sur la face inférieure de chaque tube transversal du bras de traction.

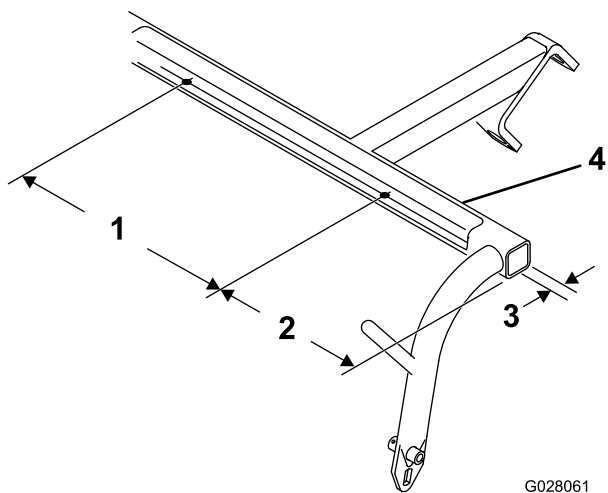


Figure 2

- | | |
|------------|---|
| 1. 49,3 cm | 3. 1,9 cm |
| 2. 9 cm | 4. Tube transversal de bras de traction |

2. Montez les 2 butées en retrait dans la face inférieure de chaque tube transversal du bras de traction au moyen de 2 vis autotaraudeuses à embase ([Figure 3](#)).

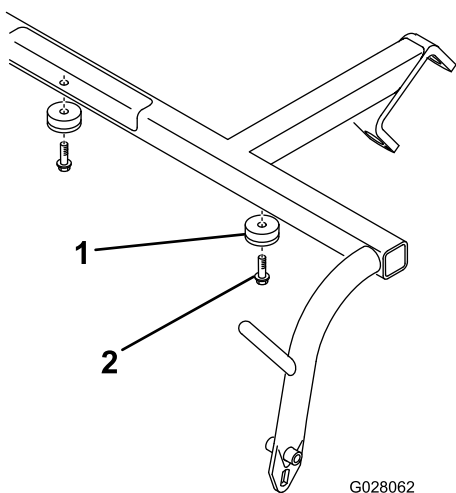


Figure 3

- | | |
|---------------------|--------------------------------|
| 1. Butée en retrait | 2. Vis autotaraudeuse à embase |
|---------------------|--------------------------------|

Réglage des racloirs de rouleau arrière

Le racloir de rouleau arrière est réglé à l'usine, mais vous pouvez modifier ce réglage en fonction de l'état de la pelouse.

1. Desserrez les contre-écrous qui fixent le racloir au cadre.
2. Réglez le racloir de manière à obtenir un jeu de 0,75 à 1,5 mm entre le bord du racloir et le rouleau.
3. Serrez les contre-écrous de fixation du racloir.

Montage des unités d'aération

1. Montez une tige de rotule et une rondelle frein à chaque extrémité de l'unité d'aération ([Figure 5](#) ou [Figure 6](#)).
2. Poussez l'unité d'aération sous le cadre du bras de traction jusqu'à ce que les plaques de pivot de relevage soient placées de chaque côté du bras de relevage ([Figure 4](#)).

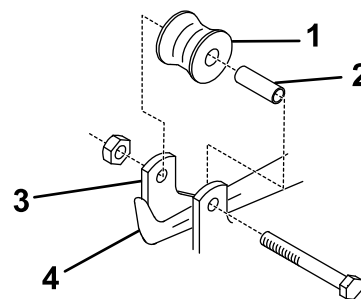


Figure 4

- | | |
|----------------------|--------------------------------|
| 1. Galet de relevage | 3. Plaque de pivot de relevage |
| 2. Entretoise | 4. Bras de relevage |

3. Tout en appuyant sur le bras de relevage, repoussez l'unité d'aération jusqu'à ce que le galet de relevage soit au-dessus du bras gauche ([Figure 4](#)).
4. Montez les tirants sur les bras de traction des **Greensmaster 3200 et 3250** comme suit :
 - A. Retirez les vis ou les écrous (selon l'équipement) qui fixent les extrémités extérieures de chaque axe de galet anti-scalp à chaque extrémité du bâti porteur (extrémité extérieure des axes seulement) ; voir [Figure 3](#).
 - B. Montez un écrou de blocage et un logement de rotule sur chaque tirant, comme montré à la [Figure 5](#) ou la [Figure 6](#).

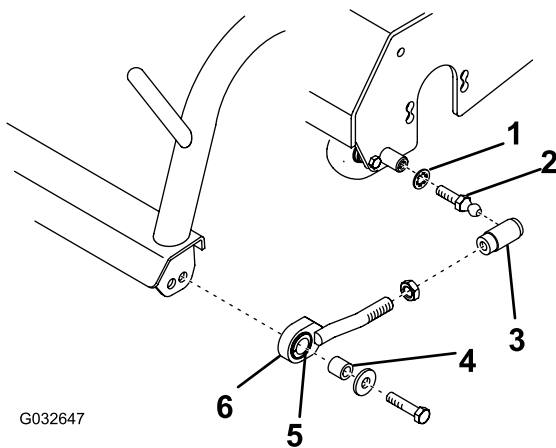


Figure 5

Greensmaster 3200 montrée

- | | |
|------------------------------------|-------------------|
| 1. Rondelle-frein | 4. Entretoise |
| 2. Tige de rotule (grand diamètre) | 5. Bague en nylon |
| 3. Logement de rotule | 6. Tirant |

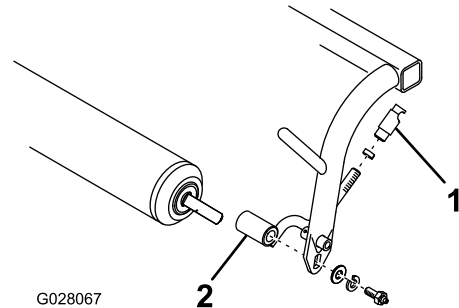


Figure 7

- | | |
|-----------------------|-----------|
| 1. Logement de rotule | 2. Tirant |
|-----------------------|-----------|

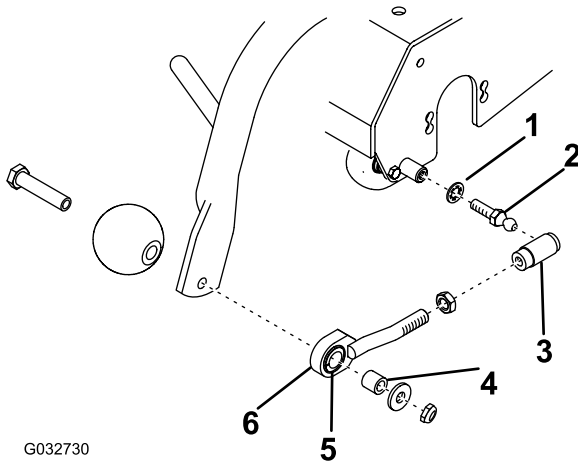


Figure 6

Greensmaster 3250 montrée

- | | |
|------------------------------------|-------------------|
| 1. Rondelle-frein | 4. Entretoise |
| 2. Tige de rotule (grand diamètre) | 5. Bague en nylon |
| 3. Logement de rotule | 6. Tirant |

- C. Montez un tirant à chaque extrémité du bâti porteur avec une entretoise, une rondelle et une vis (Figure 5 ou Figure 6).

Remarque: Assurez-vous de bien insérer la bague en nylon dans le tirant.

- D. Placez le logement de rotule complètement en avant, alignez les douilles dans le logement de rotule de sorte que le côté ouvert de la douille soit centré vers la tige de rotule, puis serrez l'écrou de blocage pour fixer la douille en position.

- E. Repoussez le manchon sur chaque logement de rotule et accrochez-les sur les rotules (Figure 5 ou Figure 6).

5. Montez les tirants sur les bras de traction de la **Greensmaster 3050, 3100, 3120 et 3150** comme suit :

- A. Retirez les fixations qui maintiennent l'arbre du rouleau et les tirants à chaque extrémité du bâti porteur (Figure 7).

- B. Montez le rouleau et les nouveaux tirants sur le bâti porteur à l'aide des fixations retirées précédemment (Figure 7). Positionnez les tirants de traction de manière que le coude soit à l'extérieur.

- C. Montez un écrou de blocage et un logement de rotule sur chaque tirant, comme montré à la Figure 7.

- D. Placez le logement de rotule complètement en avant, alignez les douilles dans le logement de rotule de sorte que le côté ouvert de la douille soit centré vers la tige de rotule, puis serrez l'écrou de blocage pour fixer la douille en position.

- E. Repoussez le manchon sur chaque logement de rotule et accrochez-les sur les rotules (Figure 5 ou Figure 6).

Remarque: Lorsque vous montez le kit d'aération à la position avant droite des groupes de déplacement Greensmaster 3200 et 3250, déposez le contrepois situé sur le côté gauche du groupe et montez-le sur le côté droit. Connectez le moteur au côté gauche.

Remarque: Pour que les unités d'aération ne gênent pas la tringlerie de la pédale de déplacement, il faut éventuellement les abaisser lorsque les cylindres sont en position de transport ; voir la section Réglage des vérins de levage dans le *Manuel de l'utilisateur* du groupe de déplacement.

6. Montez les moteurs de cylindre avant sur les unités d'aération comme suit :

- A. Desserrez les vis de fixation du moteur de cylindre de chaque unité d'aération. Laissez dépasser environ 13 mm du filetage sur chaque vis de fixation (Figure 8).

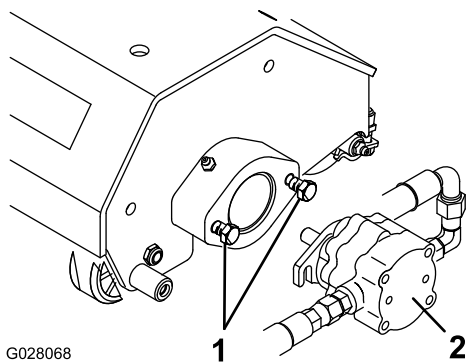


Figure 8

1. Vis de montage 2. Moteur de cylindre

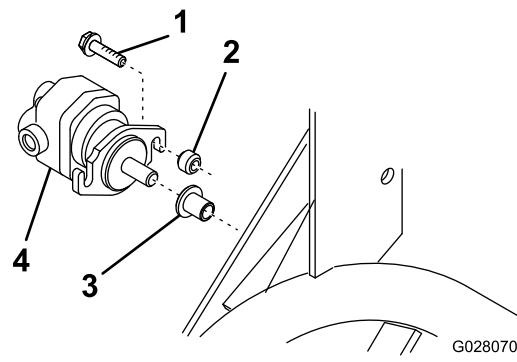


Figure 10

1. Vis autotaraudeuse 3. Tube de rangement
2. Entretoise 4. Moteur de cylindre

B. Montez le moteur en le tournant dans le sens horaire jusqu'à ce que les brides passent les vis. Tournez le moteur dans le sens antihoraire jusqu'à ce que les brides encerclent les vis, puis serrez les vis.

Remarque: Les moteurs n'entraînent pas les pièces mobiles sur la machine.

7. Rangez le moteur de cylindre arrière sur les **Greensmaster 3150, 3200 et 3250** comme les moteurs de cylindre avant.

8. Rangez le moteur de cylindre arrière sur les **Greensmaster 3100 et 3050** comme suit :

A. Utilisez les dimensions indiquées sur la [Figure 9](#) pour placer des repères sur le cadre.

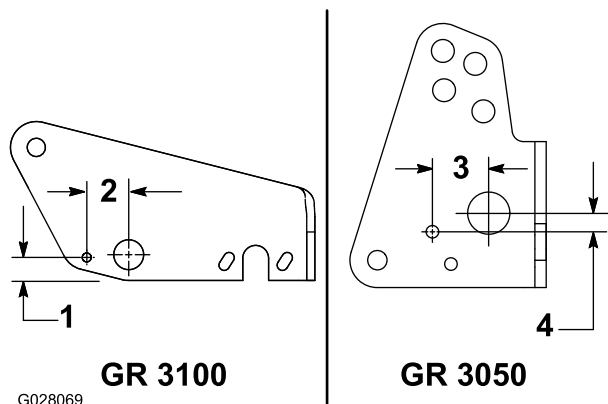


Figure 9

1. 2,2 cm 3. 3,9 cm
2. 4,1 cm 4. 1,2 cm

C. Utilisez la bride du moteur de cylindre pour vous aider à la positionner comme montré à la [Figure 10](#), puis percez un trou de 8,75 mm de diamètre sur la ligne tracée à l'opération A.

D. Placez l'entretoise entre la bride du moteur de cylindre et le cadre, en alignant les trous. Fixez le moteur de cylindre et l'entretoise sur le cadre à l'aide d'une vis autotaraudeuse.

9. Montez le contrepois sur le côté droit de l'unité d'aération arrière au moyen de 2 boulons et rondelles.

Montage de la masse arrière

Cette machine est conforme aux spécifications des normes ANSI B71.4-2012 et EN ISO 5395:2013 lorsqu'elle est équipée du kit masse arrière et que la roue arrière est lestée de 19,5 kg de chlorure de calcium. Pour plus de renseignements, contactez votre concessionnaire Toro.

Important: En cas de crevaison d'un pneu contenant du chlorure de calcium, conduisez la machine hors de la surface gazonnée le plus rapidement possible. Détrempez immédiatement la zone contaminée avec de l'eau pour éviter d'endommager l'herbe.

B. Insérez l'arbre cannelé du moteur de cylindre dans le tube de rangement sur le cadre ([Figure 10](#)).

Utilisation

Période de formation

Avant de commencer l'aération des greens, rendez-vous dans un endroit dégagé pour vous entraîner à démarrer, vous arrêter, relever et abaisser les cylindres aérateurs. Cette période de formation vous permettra de vous familiariser avec les cylindres aérateurs et d'acquérir la confiance nécessaire pour les utiliser efficacement.

Conseils d'utilisation

Vérifiez si le green comporte des obstacles qui pourront être endommagés ou qui pourront endommager les cylindres aérateurs (têtes d'arroseur, objets qui dépassent, etc.).

Déplacez-vous en ligne droite lorsque vous aérez la pelouse. Pour ne pas endommager la machine, ne changez pas de direction quand les unités d'aération sont enfoncées dans le sol.

Lorsque vous arrivez au bout du green, relevez les cylindres aérateurs avant de tourner ou de vous arrêter. Vous devez relever complètement les cylindres aérateurs avant de tourner. N'utilisez jamais de bac de ramassage avec les cylindres aérateurs.

Entretien

Graissage des unités d'aération

Chaque unité d'aération possède 4 graisseurs que vous devez graisser toutes les 15 heures de fonctionnement. Utilisez de la graisse au lithium n° 2. Pour obtenir des résultats optimaux, utilisez une pompe à graisse manuelle.

1. Essuyez chaque graisseur avec un chiffon propre.
2. Appliquez de la graisse sur les roulements des arbres des cylindres aérateurs et sur les roulements de rouleau arrière (Figure 11) jusqu'à ce que vous sentiez une pression.

Important: N'appliquez pas une pression excessive au risque d'endommager définitivement les joints à graisse.

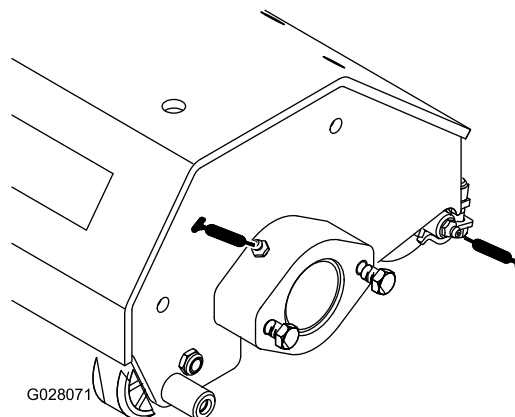


Figure 11

3. Essuyez l'excédent de graisse.

Déclaration d'incorporation

The Toro Company, 8111 Lyndale Ave. South, Bloomington, MN, USA déclare que la ou les machines suivantes sont conformes aux directives mentionnées, lorsqu'elles sont montées en respectant les instructions jointes sur certains modèles Toro comme indiqué dans les Déclarations de conformité pertinentes.

N° de modèle	N° de série	Description du produit	Description de la facture	Description générale	Directive
04494	315000001 et suivants	Aérateur, Greensmaster série 3000	GR3XXX SPIKER KIT	Aérateur	2006/42/CE

La documentation technique pertinente a été compilée comme exigé par la Partie B de l'Annexe VII de la directive 2006/42/CE.

Nous nous engageons à transmettre, à la suite d'une demande dûment motivée des autorités nationales, les renseignements pertinents concernant cette quasi-machine. La méthode de transmission sera électronique.

Cet équipement ne sera pas mis en service avant d'avoir été incorporé dans les modèles Toro agréés conformément à la Déclaration de conformité associée et à toutes les instructions, ce qui permettra de le déclarer conforme à toutes les directives pertinentes.

Certifié :



David Klis
Directeur technique général
8111 Lyndale Ave. South
Bloomington, MN 55420, USA
October 7, 2015

Contact technique dans l'UE :

Marc Vermeiren
Toro Europe NV
B-2260 Oevel-Westerloo
Belgium

Tel. 0032 14 562960
Fax 0032 14 581911

Liste des distributeurs internationaux

Distributeur :	Pays :	Numéro de téléphone :	Distributeur :	Pays :	Numéro de téléphone :
Agrolanc Kft	Hongrie	36 27 539 640	Maquiver S.A.	Colombie	57 1 236 4079
Asian American Industrial (AAI)	Hong Kong	852 2497 7804	Maruyama Mfg. Co. Inc.	Japon	81 3 3252 2285
B-Ray Corporation	Corée	82 32 551 2076	Mountfield a.s.	République tchèque	420 255 704 220
Brisa Goods LLC	Mexique	1 210 495 2417	Mountfield a.s.	Slovaquie	420 255 704 220
Casco Sales Company	Porto Rico	787 788 8383	Munditol S.A.	Argentine	54 11 4 821 9999
Ceres S.A.	Costa Rica	506 239 1138	Norma Garden	Russie	7 495 411 61 20
CSSC Turf Equipment (pvt) Ltd.	Sri Lanka	94 11 2746100	Oslinger Turf Equipment SA	Équateur	593 4 239 6970
Cyril Johnston & Co.	Irlande du Nord	44 2890 813 121	Oy Hako Ground and Garden Ab	Finlande	358 987 00733
Cyril Johnston & Co.	République d'Irlande	44 2890 813 121	Parkland Products Ltd.	Nouvelle-Zélande	64 3 34 93760
Fat Dragon	Chine	886 10 80841322	Perfetto	Pologne	48 61 8 208 416
Femco S.A.	Guatemala	502 442 3277	Pratoverde SRL.	Italie	39 049 9128 128
FIVEMANS New-Tech Co., Ltd	Chine	86-10-6381 6136	Prochaska & Cie	Autriche	43 1 278 5100
ForGarder OU	Estonie	372 384 6060	RT Cohen 2004 Ltd.	Israël	972 986 17979
G.Y.K. Company Ltd.	Japon	81 726 325 861	Riversa	Espagne	34 9 52 83 7500
Geomechaniki of Athens	Grèce	30 10 935 0054	Lely Turfcare	Danemark	45 66 109 200
Golf international Turizm	Turquie	90 216 336 5993	Lely (U.K.) Limited	Royaume-Uni	44 1480 226 800
Hako Ground and Garden	Suède	46 35 10 0000	Solvart S.A.S.	France	33 1 30 81 77 00
Hako Ground and Garden	Norvège	47 22 90 7760	Spypros Stavrinides Limited	Chypre	357 22 434131
Hayter Limited (U.K.)	Royaume-Uni	44 1279 723 444	Surge Systems India Limited	Inde	91 1 292299901
Hydroturf Int. Co Dubai	Émirats Arabes Unis	97 14 347 9479	T-Markt Logistics Ltd.	Hongrie	36 26 525 500
Hydroturf Egypt LLC	Egypte	202 519 4308	Toro Australia	Australie	61 3 9580 7355
Irrimac	Portugal	351 21 238 8260	Toro Europe NV	Belgique	32 14 562 960
Irrigation Products Int'l Pvt Ltd.	Inde	0091 44 2449 4387	Valtech	Maroc	212 5 3766 3636
Jean Heybroek b.v.	Pays-Bas	31 30 639 4611	Victus Emak	Pologne	48 61 823 8369

Déclaration de confidentialité européenne

Les renseignements recueillis par Toro

Toro Warranty Company (Toro) respecte votre vie privée. Pour nous permettre de traiter votre réclamation au titre de la garantie et de vous contacter dans l'éventualité d'un rappel de produit, nous vous prions de nous communiquer certains renseignements personnels, soit directement soit par l'intermédiaire de votre société ou concessionnaire Toro local.

Le système de garantie de Toro est hébergé sur des serveurs situés aux États-Unis où la loi relative à la protection de la vie privée n'offre pas forcément la même protection que dans votre pays.

EN NOUS FOURNISSANT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS VOUS CONCERNANT, VOUS CONSENTEZ À CE QUE NOUS TRAITONS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS COMME DÉCRIT DANS CET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ.

L'utilisation des renseignements par Toro

Toro peut utiliser vos renseignements personnels pour traiter vos réclamations au titre de la garantie et vous contacter dans l'éventualité d'un rappel de produit, ainsi que pour vous communiquer toute information nécessaire. Toro pourra partager les renseignements personnels que vous lui aurez communiqués avec les filiales, concessionnaires ou autres associés Toro en rapport avec ces activités. Nous ne vendrons vos renseignements personnels à aucune autre société. Nous nous réservons le droit de divulguer des renseignements personnels afin de satisfaire aux lois applicables et aux demandes des autorités concernées, pour assurer l'utilisation correcte de nos systèmes ou votre protection et celle d'autres usagers.

Conservation de vos renseignements personnels

Nous conserverons vos renseignements personnels uniquement pendant la durée nécessaire pour répondre aux fins pour lesquelles nous les avons collectés ou autres fins légitimes (comme la conformité réglementaire), ou conformément à la loi en vigueur.

Engagement de Toro relatif à la sécurité de vos renseignements personnels

Nous prenons toutes les précautions raisonnables pour protéger la sécurité de vos renseignements personnels. Nous prenons également les mesures nécessaires pour que vos renseignements personnels restent exacts et à jour.

Accès à et correction de vos renseignements personnels

Si vous souhaitez vérifier ou corriger vos renseignements personnels, veuillez nous contacter par courriel à legal@toro.com.

Droits des consommateurs australiens

Les clients australiens trouveront les détails relatifs aux droits des consommateurs australiens soit à l'intérieur de l'emballage soit chez leur concessionnaire Toro local.



La garantie commerciale générale des produits Toro

Garantie limitée de deux ans

Conditions et produits couverts

The Toro Company et sa filiale, Toro Warranty Company, en vertu de l'accord passé entre elles, certifient conjointement que votre produit commercial Toro (« Produit ») ne présente aucun défaut de matériau ni vice de fabrication pendant une période de deux ans ou 1 500 heures de service*, la première échéance prévalant. Cette garantie s'applique à tous les produits à l'exception des Aérateurs (veuillez-vous reporter aux déclarations de garantie séparées de ces produits). Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, nous nous engageons à réparer le Produit gratuitement, frais de diagnostic, pièces, main-d'œuvre et transport compris. La période de garantie commence à la date de réception du Produit par l'acheteur d'origine.

* Produit équipé d'un compteur horaire.

Comment faire intervenir la garantie

Il est de votre responsabilité de signaler le plus tôt possible à votre Distributeur de produits commerciaux ou au Concessionnaire de produits commerciaux agréé qui vous a vendu le Produit, toute condition couverte par la garantie. Pour obtenir l'adresse d'un Distributeur de produits commerciaux ou d'un concessionnaire agréé, ou pour tout renseignement concernant les droits et responsabilités vis-à-vis de la garantie, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Toro Commercial Products Service Department
Toro Warranty Company
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis
+1-952-888-8801 ou +1-800-952-2740
Courriel : commercial.warranty@toro.com

Responsabilités du propriétaire

En tant que propriétaire du produit, vous êtes responsable des entretiens et réglages mentionnés dans le *Manuel de l'utilisateur*. Ne pas effectuer les entretiens et réglages requis peut constituer un motif de rejet d'une réclamation au titre de la garantie.

Ce que la garantie ne couvre pas

Les défaillances ou anomalies de fonctionnement survenant au cours de la période de garantie ne sont pas toutes dues à des défauts de matériaux ou des vices de fabrication. Cette garantie ne couvre pas :

- Les défaillances du produit dues à l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine ou au montage et à l'utilisation d'accessoires ajoutés ou modifiés d'une autre marque. Une garantie séparée peut être fournie par le fabricant de ces accessoires.
- Les défaillances du Produit dues au non respect du programme d'entretien et/ou des réglages recommandés. Les réclamations au titre de la garantie pourront être refusées si le Programme d'entretien recommandé pour votre produit Toro et énoncé dans le *Manuel de l'utilisateur* n'est pas respecté.
- Les défaillances du Produit dues à une utilisation abusive, négligente ou dangereuse.
- Les pièces sujettes à l'usure pendant l'utilisation, sauf si elles s'avèrent défectueuses. Par exemple, les pièces consommées ou usées durant le fonctionnement normal du Produit, notamment mais pas exclusivement : plaquettes et garnitures de freins, garnitures d'embrayage, lames, cylindres, galets et roulements (étanches ou graissables), contre-lames, bougies, roues pivotantes et roulements, pneus, filtres, courroies, et certains composants des pulvérisateurs, notamment membranes, buses et clapets antiretour, etc.
- Les défaillances dues à une influence extérieure. Les conditions constituant une influence extérieure comprennent, sans y être limités, les conditions atmosphériques, les pratiques de remisage, la contamination, l'utilisation de carburants, liquides de refroidissement, lubrifiants, additifs, engrais, ou produits chimiques, etc. non agréés.
- Les défaillances ou mauvaises performances causées par l'utilisation de carburants (essence, gazole ou biodiesel par exemple) non conformes à leurs normes industrielles respectives.

Autres pays que les États-Unis et le Canada

Pour les produits Toro exportés des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (concessionnaire) Toro la police de garantie applicable dans votre pays, région ou état. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer des renseignements sur la garantie, adressez-vous à l'importateur Toro.

- Les bruits, vibrations, usure et détérioration normaux.
- L'usure normale comprend, mais pas exclusivement, les dommages des sièges dus à l'usure ou l'abrasion, l'usure des surfaces peintes, les autocollants ou vitres rayés, etc.

Pièces

Les pièces à remplacer dans le cadre de l'entretien courant seront couvertes par la garantie jusqu'à la date du premier remplacement prévu. Les pièces remplacées au titre de cette garantie bénéficient de la durée de garantie du produit d'origine et deviennent la propriété de Toro. Toro se réserve le droit de prendre la décision finale concernant la réparation ou le remplacement de pièces ou ensembles existants. Toro se réserve le droit d'utiliser des pièces remises à neuf pour les réparations couvertes par la garantie.

Garantie de la batterie ion-lithium à décharge complète :

Les batteries ion-lithium à décharge complète disposent d'un nombre de kilowatt-heures spécifique à fournir au cours de leur vie. Les techniques d'utilisation, de recharge et d'entretien peuvent contribuer à augmenter ou réduire la vie totale des batteries. À mesure que les batteries de ce produit sont consommées, la proportion de travail utile qu'elles offrent entre chaque recharge diminue lentement jusqu'à leur épuisement complet. Le remplacement de batteries usées, suite à une consommation normale, est la responsabilité du propriétaire du produit. Le remplacement des batteries, aux frais du propriétaire, peut être nécessaire au cours de la période de garantie normale du produit. Remarque (batterie ion-lithium uniquement) : une batterie ion-lithium est couverte uniquement par une garantie pièces au prorata de la 3^{ème} à la 5^{ème} année, basée sur la durée de service et les kilowatts heures utilisés. Reportez-vous au *Manuel de l'utilisateur* pour tout renseignement complémentaire.

Entretien aux frais du propriétaire

La mise au point du moteur, le graissage, le nettoyage et le polissage, le remplacement des filtres, du liquide de refroidissement et les entretiens recommandés font partie des services normaux requis par les produits Toro qui sont aux frais du propriétaire.

Conditions générales

La réparation par un distributeur ou un concessionnaire Toro agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

The Toro Company et Toro Warranty Company déclinent toute responsabilité en cas de dommages secondaires ou indirects liés à l'utilisation des produits Toro couverts par cette garantie, notamment quant aux coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie. Il n'existe aucune autre garantie expresse, à part la garantie spéciale du système antipollution, le cas échéant. Toutes les garanties implicites relatives à la qualité marchande et à l'aptitude à l'emploi sont limitées à la durée de la garantie expresse.

L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects, ou les restrictions concernant la durée de la garantie implicite, ne sont pas autorisées dans certains états et peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les états.

Note concernant la garantie du moteur :

Le système antipollution de votre Produit peut être couvert par une garantie séparée répondant aux exigences de l'agence américaine de défense de l'environnement (EPA) et/ou de la direction californienne des ressources atmosphériques (CARB). Les limitations d'heures susmentionnées ne s'appliquent pas à la garantie du système antipollution. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la Déclaration de garantie de conformité à la réglementation antipollution fournie avec votre produit ou figurant dans la documentation du constructeur du moteur